

Mardi 10 Décembre 2024

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine séance publique du Conseil Municipal qui aura lieu le :

## **JEUDI 19 DECEMBRE 2024 à 20H00**

A la Maison du temps Libre  
78, rue de Meaux  
93410 VAUJOURS

Concernant les décisions, nous vous invitons à exprimer vos interrogations et remarques à la Direction générale des services par courriel à l'adresse : [directiongenerale@ville-vaujours.fr](mailto:directiongenerale@ville-vaujours.fr) afin de vous apporter la meilleure réponse.

### **Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 Novembre 2024
- Information sur les décisions prises par le Maire

### **Ressources Humaines**

1. Approbation de la mise en place du nouveau régime indemnitaire de la police municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2025
2. Adoption de la revalorisation de la subvention prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2025
3. Acceptation de la mise à jour du tableau des effectifs autorisés

### **Urbanisme**

4. Approbation de la vente du bien immobilier : 77 rue de Meaux

### **Vie scolaire – Petite Enfance**

5. Instauration d'une majoration du tarif de la cantine lors d'absence non justifiée et de non-réservation
6. Adoption de la mise à jour du règlement de fonctionnement des Accueils Collectifs pour Mineurs (ACM), restauration et études surveillées

Mairie de Vaujours

20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS  
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03  
[contact@ville-vaujours.fr](mailto:contact@ville-vaujours.fr) / [www.vaujours.fr](http://www.vaujours.fr)



## Culture

7. Instauration des conditions de vente du livre « Vaujours à travers les âges » de Monsieur Delbar

## Finances

8. Approbation de la décision modificative du Budget Primitif 2024
9. Correction de l'affectation du résultat 2023 au budget 2024
10. Autorisation pour le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
11. Admission en non-valeur et créances irrécouvrables

## Questions diverses

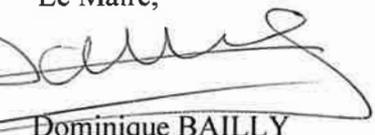
12. Présentation de la méthodologie de calcul du trop-perçu des indemnités des élus délégués de juin 2023 à septembre 2024

En cas d'absence, je vous remercie de bien vouloir contacter la Direction générale des services au 01.48.61.96.75.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.



Le Maire,

  
Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est

